Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260410-D2026_20-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 03 avril 2026
Qui ont pris part à la délibération : 09 — Date d'affichage : 03 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril, à dix-heures trente, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia, BETRANCOURT Sandrine
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme Maude LE DUC

D2026/20 : LAC CLECT

M le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 09 février 2026. Suite au conseil communautaire du 03 mars 2026 et à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 09 février 2026, la communauté de communes a transmis le rapport de la CLECT ainsi les attributions de compensation prévues pour 2026.

	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025		CHARGES TRANSFEREES 2026	SERVICE COMMUN		CHAGES TRANSFEREES 2025	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
COMMUNES	Attributions compensations 2025 versées par LAC sans SDIS & ADS avec subventions & FLUIH plus ajustement A	Attributions compensations 2025 versées par les communes sans SDIS & ADS avec subventions & FLUIH A	COTISATIONS SDIS 2026 y compris volontariat B	AJUSTEMENT Cotisations ADS 2025 C	COTISATIONS ADS 2025 D	Service Public de la Petite Enfance 2025 arrêté du 22 octobre 2025 E	Attributions compensations versées par LAC 2026 A-B-C-D-E
LANNEBERT		-262,36 €	10 742 €	99,54 €	1 899,34 €		-13 00

La commune doit délibérer sur les charges transférées à Leff Armor Communauté qui correspondent à : 13 003.24€
- Participation contingents incendie : 10 742€
- Prestation ADS (Application du Droit des Sols) : 1 899.34€

A ceci on déduit la somme de 99.54 (ajustement de cotisations 2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT
APPROUVE les attributions de compensation telles qu'exposées ci-dessus

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260410-D2026_20-DE

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

La secrétaire de séance :
Mme Maude LE DUC

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

La secrétaire de séance :
Mme Maude LE DUC